

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Société anonyme de l'Echo de Lyon

MM. les Actionnaires de la Société anonyme de l'Echo de Lyon, sont informés, que, conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire aura lieu, le dimanche, 19 juin 1892, à dix heures du matin, au local du journal, 48, rue de la République.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, propriétaires d'une action. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même membre de l'assemblée. (Article 31 des statuts.)

LE MOUVEMENT SOCIAL

Sous ce titre, nous nous proposons de réunir, chaque jour, toutes les questions de doctrine et d'actualité qui intéressent la population travailleuse et qui deviennent, en ce moment, d'un si vif intérêt et d'une si haute importance.

On l'a dit avec raison : la politique passe au second plan. Ce sont les questions sociales qui passionnent la démocratie et qui attirent toute l'attention des législateurs, des penseurs et des hommes d'État.

Il n'est pas jusqu'au parti catholique qui n'ait compris que c'est sur ce terrain-là qu'il devait désormais combattre.

Aussi, croyons-nous le moment venu de donner à l'étude du mouvement social une place spéciale et quotidienne dans l'ECHO DE LYON.

Sous ce titre nous nous occuperons de tout ce qui touche aux rapports entre patrons et ouvriers, entre capitalistes et salariés, nous traiterons des congrès, des réunions corporatives, des différends entre employeurs et employés, en un mot de ce qui constituera l'histoire de l'évolution sociale actuelle — que nul ne songe plus à nier.

Il va sans dire que nous serons heureux d'accueillir toutes les communications à nous adressées sur tous ces sujets, pourvu que la forme en soit modérée et que les faits, incidents ou réclamations dont il sera question nous paraissent exacts ou justifiés.

D'ailleurs, c'est incessamment que notre collaborateur spécial commencera dans l'ECHO le chapitre quotidien que nous publierons sous ce titre : LE MOUVEMENT SOCIAL.

LE PARTI PAPISTE

Plus nettement, plus catégoriquement que l'archevêque de Paris, plus fidèlement et plus habilement que les évêques de France, M. le comte de Mun comprend la politique de Léon XIII et l'interprète. Dans un discours qu'il vient de prononcer à l'assemblée de l'Association catholique française à Grenoble, il vient de déclarer qu'il est résolu à suivre sur le terrain constitutionnel toutes les indications données par le souverain pontife.

Les journaux monarchistes s'étonnent de ce qu'ils appellent l'évolution de M. de Mun; ils ne tarderont pas à s'en indigner. Cependant, si l'on prend l'œuvre du comte de Mun à son origine, si l'on analyse de près sa propagande de vingt ans, on se rend compte que cette manifestation nouvelle de sa pensée — loin d'être une évolution, c'est-à-dire une apostasie — est justement la conséquence logique de ses travaux et l'éclatante consécration de ses efforts.

Le but pour lequel le comte de Mun a, depuis 1870, prodigué sa remarquable activité n'a rien à voir avec les étiquettes politiques. Il était visible, non seulement dès ses premiers discours, mais encore dès ses premiers actes, qu'au fond du cœur la forme du gouvernement lui importait peu, et ce n'est sans

doute qu'à contre-cœur qu'il s'est laissé entraîner dans ces entreprises monarchiques et dans l'espérance que la monarchie, au cas où elle serait établie en France, s'empresserait d'adopter ses idées de socialisme chrétien. Il aurait sans doute éprouvé, au cas où la monarchie eût été restaurée, la même déception qu'autrefois Montalembert et Lacordaire. Mais, pour être définitif, l'échec des entrepreneurs de restauration ne pouvait en aucune façon le gêner dans l'œuvre qu'il poursuit avec ténacité. Ce qu'il n'eût pu faire avec la monarchie, il peut tout au moins essayer de le faire avec la République. Voilà ce qu'en convaincu il a deviné depuis longtemps et ce qu'il espère. Il n'a donc point eu de violence à se faire pour se rendre aux idées du pape, et il est bien plus exact de dire que le pape est venu aux idées de M. de Mun.

Les partis monarchiques sont à jamais vaincus; mais sur leurs ruines et avec leurs débris se forme en ce moment un parti autrement puissant et autrement redoutable. C'est le parti catholique ou, pour mieux dire, le parti papiste. Léon XIII et M. de Mun n'en sont peut-être pas encore à rêver pour la France un état semblable à celui que jadis les jésuites avaient fondé au Paraguay, mais ils entendent aménager la France en République socialement chrétienne ou chrétiennement sociale, comme on voudra.

Regardons du côté de l'Est. Il y a là une petite monarchie constitutionnelle qui fut fondée par des libéraux; les catholiques sont parvenus à en accaparer le gouvernement, et ils le tiennent pour longtemps encore; car ils ont l'habileté d'aller au-devant des réformes réclamées par le peuple et ils les tournent naturellement selon leurs vues et à leur avantage. La politique suivie en France par M. de Mun que soutient le pape est exactement celle qui a si bien réussi aux cléricaux belges. Elle ne menace pas l'existence de la République, sans doute; mais elle menace l'esprit républicain.

L'entreprise de M. de Mun est donc autrement dangereuse, pour l'avenir de la République française, que les intrigues des anciens partis monarchiques. Le pape, acceptant la forme républicaine et invitant les catholiques à s'y rallier, est cent fois plus à craindre que les évêques turbulents qui affichent hautement leurs préférences réactionnaires, se font déclarer comme d'abus, mettre à l'amende et priver de leur traitement. Il faut donc que les républicains, que les libéraux français modifient complètement leur politique à l'égard de l'Église, et réfléchissent dès à présent aux moyens de défense. La lutte change de caractère, le combat change de face; les républicains qui veulent sincèrement maintenir dans le pays l'esprit républicain doivent aviser. Les armes dont jusqu'à ce jour on s'est servi contre le cléricisme perturbateur ne peuvent servir contre le cléricisme à masque gouvernemental; elles sont hors d'usage; elles sont exactement ce que les canons du premier Empire seraient aux canons de Bange. A l'organisation nouvelle des cléricaux il faut opposer une organisation nouvelle des libéraux.

Suivons les cléricaux sur le terrain où ils se placent : sur le terrain de la rénovation sociale, et montrons par des actes combien leur Évangile est en retard sur les principes proclamés par la Révolution française et sur les vérités découvertes par la philosophie moderne.

LA POLITIQUE

La perfection n'existe nulle part — et c'est la loi même du progrès qui exige que pour ne pas reculer en arrière, nous nous efforcions toujours de marcher en avant, attendu que le stationnement sur place n'existe nulle part non plus.

C'est ce que nous sommes en train de nous démontrer à nous-mêmes en modifiant radicalement notre organisation militaire. En théorie, c'était très beau ce mélange de soldats actifs et de territoriaux dont nous composons nos régiments mixtes. Aux revues et aux parades, avec beaucoup d'émulation chez les uns et chez les autres, on pouvait arriver à une trompe-l'œil satisfaisant pour notre amour-propre. En réalité, les « treize jours » n'étaient plus assez entraînés et, venu le moment d'un effort de quelque durée, le régiment mixte menaçait de craquer par son manque d'homogénéité.

Aussi vient-on de déposer, à la Chambre, une loi nouvelle qui porte de sept ans à dix ans la durée du service dans la réserve et qui le réduit de quinze à douze ans dans la territoriale. On fera toujours ses vingt-cinq ans, mais les trois premières classes de territoriaux, maintenues dans la réserve, permettront de former deux régiments actifs, dans chaque subdivision de région — et il restera encore 145 régiments territoriaux pour faire le service des places et protéger les lignes d'étapes de l'armée de première ligne.

Il y aura, c'est évident, quelques convocations annuelles de plus pour chaque soldat, — mais qui oserait protester quand il s'agit de cet impôt du sang, le seul qui, maintenant, soit égal pour tous, — le seul qui profite à tous!

Au surplus, par un deuxième projet de loi, on vient de se préoccuper des cadres de ces nouveaux régiments. On trouvait avec raison les officiers territoriaux, ceux qui ont pris leur retraite régulière trop vieux, trop fatigués pour un service actif.

Aussi, pour recruter des officiers supérieurs encore alertes va-t-on proposer une nouvelle retraite : la retraite proportionnelle, qui pourra être accordée après vingt ans de service seulement. De cette façon, des officiers âgés de quarante ans, c'est-à-dire en pleine vigueur, en pleine santé, pourront quitter le service régimentaire, faire liquider leur pension, rentrer dans la vie civile, — et être affectés, jusqu'à ce que leurs trente ans de présence soient accomplis, aux régiments soit de réserve, soit de territoriale — en restant régulièrement à la disposition du ministre de la guerre. Ils seront convoqués à toutes les périodes d'instruction, deux semaines par an ou quatre semaines tous les deux ans, — et on ne trouvera plus à la tête de nos régiments de seconde ligne les vénérables vétérans qui sont très décoratifs, très remplis de bonne volonté — mais encore plus perdus de goutte et de rhumatismes.

— Rajeunir le corps de nos officiers, permettre aux commandants et colonels de prendre après vingt ans une demi-retraite qui leur permette de commander encore et fort bien ceux qu'on n'appelle qu'à des intervalles éloignés, — faire durer la réserve trois ans de plus, — utiliser la territoriale uniquement pour les services de seconde importance et de moindre fatigue, — voilà ce que le ministre demande aux Chambres, — voilà ce que tous les bons citoyens approuveront sans l'ombre d'une protestation.

JEAN-CLAUDE.

Voici le projet de loi de M. de Freycinet, ministre de la guerre, sur la retraite proportionnelle qui pourra désormais être accordée aux officiers, après vingt années de service :

Article premier. — Par dérogation à l'article premier de la loi 1891, pourront être admis, sur leur demande à la pension proportionnelle de retraite, à titre d'ancienneté, après vingt ans accomplis de service effectif, les officiers des armes de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie en ac-

tivité de service, jusqu'au grade de colonel inclusivement.

Le nombre des officiers ainsi admis à la pension proportionnelle de retraite ne pourra dépasser deux cents par an, ni deux mille en tout.

Art. 2. — Ils auront droit, s'ils ont deux années d'ancienneté dans leur grade, à une pension proportionnelle, calculée d'après leur ancienneté de service, des 20/30 aux 30/30 du minimum stipulé par la loi du 22 juin 1878 et augmentée pour chaque campagne d'un vingtième de la différence du minimum au maximum.

Art. 3. — Par dérogation à l'article 2 de la loi du 22 juin 1878, les officiers admis sur leur demande à la retraite proportionnelle resteront à la disposition du ministre après leur mise à la retraite, en sus des cinq années prescrites par la loi précitée, pendant autant d'années qu'il leur en restait à accomplir pour parfaire leurs trente années de service.

Pendant ce temps, ils pourront être pourvus d'un emploi de leur grade ou même d'un grade supérieur dans la réserve de l'armée active ou dans l'armée territoriale, et être convoqués pour des périodes d'instruction, soit pendant deux semaines par an, soit pendant quatre semaines tous les deux ans.

Quel que soit l'emploi civil occupé par eux, ils ne pourront pas être classés dans la non-disponibilité. Ils demeureront soumis aux lois et règlements militaires sur la réserve et l'armée territoriale.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 25 mai.

La Réforme du Régime des Boissons. La commission du budget a continué aujourd'hui l'examen de la réforme du régime des boissons.

La commission a accepté l'établissement d'un certificat d'origine pour le tirage des vins. Elle a fixé le tirage à 41 degrés 9. La commission a repoussé, par 8 voix contre 8, un amendement de M. Burdeau proposant de ne faire payer que le quart du droit au lieu de la moitié de 11 degrés 9 à 15 degrés 9. Elle a décidé de ne percevoir que le quart du droit entre 11 degrés 9 et 13 degrés 9, et la moitié du droit entre 13 degrés 9 et 15 degrés 9.

Elle a adopté un amendement de M. Curon d'Ornano accordant les circonstances atténuantes, sauf en cas de récidive, aux délits visant les contributions indirectes et l'octroi.

La commission a voté également un amendement de M. Yves Guyot, en vertu duquel la preuve du contraire sera admise en matière fiscale.

Sur la proposition de M. Dubost, cet amendement a été étendu aux délits douaniers, forestiers, et, en général, à tous les délits d'ordre fiscal.

La commission a décidé de maintenir le privilège des bouilleurs de cru. Toutefois les bouilleurs de cru seront obligés de faire une déclaration préalable et ceux qui auront commis une faute se verront enlever leur privilège.

Enfin, la commission a décidé d'accroître le droit de brûler dix litres d'alcool à titre de consommation personnelle aux petits récoltants qui ne possèdent pas d'appareils. La commission statuera vendredi sur la question des licences.

LE PRINCE DE SUÈDE A L'ÉLYSÉE

Paris, 25 mai.

Cet après-midi, à deux heures et demie, le président de la République a reçu la visite du prince Eugène de Suède, duc de Néricie, qui est à Paris depuis quelques jours.

Le prince est le quatrième fils du roi Oscar II, en ce moment en villégiature à Biarritz.

La garde de l'Élysée a rendu les honneurs au prince à son arrivée au palais et à son départ.

Après s'être entretenu avec M. Carnot, le prince Eugène de Suède a demandé à être présenté à Mme Carnot. Quelques instants après le départ du prince Eugène, le prési-

dent de la République, accompagné du commandant Courtes-Lapeyrat, est allé à la légation de Suède rendre la visite qu'il venait de recevoir.

Autour du Parlement

Paris, 25 mai.

Le Tribunal de la Seine

La commission relative à la réorganisation du tribunal de la Seine, a adopté, après avoir entendu M. Ricard, le projet qui lui est soumis.

Le Renouveau de la Chambre

La commission du renouvellement de la Chambre a décidé que le renouvellement se fera dans chaque département par arrondissement et non par circonscription.

Les arrondissements seront répartis de façon que les deux séries sortantes soient égales.

M. Jullien a été nommé rapporteur.

Commission de l'Armée

La commission de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Mézières. Elle a achevé l'examen de la proposition de loi de M. de la Noue sur les pensions militaires et sur les pensions des veuves et des orphelins.

Elle a adopté les propositions de M. de la Noue et décidé d'entendre le ministre de la guerre sur la proposition du général Tricoche tendant à la fusion de l'artillerie et du génie.

L'organisation Coloniale

La commission sénatoriale, relative à l'organisation des colonies, a examiné aujourd'hui le projet de création d'un ministère spécial. Elle a décidé de subordonner sa résolution aux propositions qui pourront être présentées ultérieurement à cet égard par le gouvernement.

Commission du Travail

Une délégation d'industriels de Saint-Chamond (Loire) et une délégation d'industriels d'Armentières (Nord), ont été entendues aujourd'hui par la commission du travail, au sujet de la faculté donnée aux industriels de constituer une double équipe pour pouvoir compenser l'interdiction du travail de nuit, en commençant plus tôt le travail du matin et en finissant plus tard le soir sans que chaque équipe travaille plus de onze heures.

Les délégués de Saint-Chamond ont insisté pour le maintien de cette faculté dont au contraire les délégués d'Armentières ont demandé la suppression parce qu'elle créerait un privilège en faveur des grands industriels qui seuls auraient la possibilité d'entretenir une double équipe.

La commission a décidé de proposer à la Chambre de ratifier purement et simplement le vote du Sénat sur le travail des femmes.

M. Sibille déposera un rapport conforme vers la fin de la semaine prochaine.

Le Groupe Socialiste

Le Groupe républicain socialiste a consacré sa réunion de ce jour à un échange d'observations sur la situation politique.

Nouvelles Militaires

Paris, 25 mai.

M. le colonel de Torcy a été successivement très apprécié comme attaché militaire de France à Constantinople et à Vienne. Cet officier supérieur a demandé au ministre de la guerre de mettre fin à sa dernière mission à l'étranger pour pouvoir exercer, au camp de Châlons, le commandement du 161<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Sur la proposition du général de Miribel, M. de Freycinet a profité de cette mutation

pour spécialiser les fonctions d'attaché militaire à Vienne. Adjoint à M. le colonel de Torcy, le capitaine d'artillerie de Berckheim restera seul accrédité auprès de notre ambassadeur en Autriche; il n'aura plus à se rendre tous les ans à Bucharest et à Belgrade.

Le capitaine de cavalerie breveté de Sully, employé à l'état-major de M. le général Zeude, commandant la 6<sup>e</sup> division à Rouen, est nommé attaché militaire de France en Roumanie avec résidence habituelle à Bucharest. Mais cet officier est accrédité en même temps auprès de nos légations en Serbie et au Monténégro.

Depuis longtemps, le prince Nicolas avait manifesté au ministre de France à Cettigne, le désir de voir un officier français apprécier les développements des forces militaires du Monténégro.

Ce changement dans les attributions de deux de nos attachés militaires nous engage à publier la liste des officiers qui représentent l'armée française à l'étranger. M. Berlin, chef d'escadron d'artillerie breveté Meunier; Braxillat et La Haye, lieutenant-colonel d'artillerie breveté Lebon; Coppenhague et Stockholm, chef d'escadron de cavalerie breveté Gaudin de Villaine; Madrid et Lisbonne, chef de bataillon du génie Marga; Londres, chef d'escadron d'artillerie breveté Dupontayvie de Heussey; Athènes, capitaine d'infanterie breveté Chevalier; Rome, chef de bataillon du génie Girard-Pinsonnière; Saint-Petersbourg, chef d'escadron d'artillerie Moulin; Berne, colonel d'infanterie breveté d'Heilly; Constantinople, chef d'escadron de cavalerie de Vialar.

Hors d'Europe, nous n'avons, en ce moment, que deux attachés militaires: Washington, le chef d'escadron d'artillerie Lottin; en Chine, le capitaine d'infanterie Bonriot de Fleurauc.

Informations Politiques

LES FÊTES DE NANCY

Paris, 25 mai.

Le président de la République a reçu ce matin une délégation de la Meuse présentée par M. Develle, ministre de l'Agriculture.

Elle venait inviter le président de la République à s'arrêter à Bar-le-Duc au cours de son prochain voyage dans l'Est.

M. Carnot a accepté. En sortant de l'Élysée, la délégation s'est rendue au ministère de l'Intérieur, où elle a adressé un invitation analogue à M. Loubet.

Berlin, 25 mai.

Le gouvernement est décidé à interdire le séjour dans les provinces impériales à tout Allemand ou Français habitant l'Alsace-Lorraine qui se compromettrait aux fêtes de Nancy.

TRAITÉS DE COMMERCE FRANCO-ESPAGNOLS

Paris, 25 mai.

On n'a reçu au ministère des affaires étrangères aucune information de nature à confirmer la nouvelle relative à l'imminence d'un accord commercial entre l'Espagne et la France.

NOMINATIONS JUDICIAIRES

L'Officiel de demain contiendra les nominations suivantes :

M. Goudraud, greffier de justice de paix, est nommé juge de paix à Clairveaux (Jura). Sont nommés suppléants de juge de paix : à Saint-Flour (canton Nord), M. Talandier-Lespinasse; à Draguignan, M. Fontillon, notaire; à Pierrelatte (Drôme), M. Taillade, maire; à Saint-Amand-Roche-Savine, M. Laroche, notaire.

LE CHOLÉRA ASIATIQUE

On s'attend à ce que les conférences qui se tiennent en ce moment au quai d'Orsay entre les délégués autrichiens, anglais et français au sujet des mesures sanitaires internationales à prendre contre la propagation du choléra asiatique en Europe, aboutissent vers la fin de la semaine prochaine. Dès lors, rien ne s'opposera plus à la mise à exécution de l'acte général de la conférence sanitaire de Venise.

LES ENQUÊTES DE LORD DUFFERIN

Lord Dufferin a fait, pour le compte de son gouvernement, la même enquête sur l'état de la France qu'il avait faite sur l'état de l'Italie. L'ambassadeur d'Angleterre a déjà envoyé deux rapports, un sur nos finances, avec des appréciations très bonnes,

XXV

On l'on donne un léger aperçu de San-Francisco, un jour de meeting.

Il était sept heures du matin, quand Phileas Fogg, Mrs. Aouda et Passepartout prirent pied sur le continent américain, — si toutefois on peut donner ce nom au quai flottant sur lequel ils débarquèrent. Ces quais, montant et descendant avec la marée, facilitent le chargement et le déchargement des navires. Là s'embossent les clipsers de toutes dimensions, les steamers de toutes nationalités, et ces steam-boats à plusieurs étages, qui font le service du Sacramento et de ses affluents. Là s'entassaient aussi les produits d'un commerce qui s'étend au Mexique, au Pérou, au Chili, au Brésil, à l'Europe, à l'Asie, à toutes les îles de l'Océan Pacifique.

Passepartout, dans sa joie de toucher enfin la terre américaine, avait cru devoir opérer son débarquement en exécutant un saut périlleux du plus beau style. Mais quand il retomba sur le quai dont le plancher était vermillon, il faillit passer au travers. Tout décontenancé de la façon dont il avait « pris pied » sur le nouveau continent, l'honnête garçon ne poussa un cri formidable, qui fit envoler une innombrable troupe de cormorans et de pélicans, hôtes habituels des quais

La suite à demain.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

26 Mai

33

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

PAR

JULES VERNE

En effet, le General-Grant, le 23 novembre, passait au cent quatre-vingt-troisième méridien, celui sur lequel se trouvent, dans l'hémisphère austral, les antipodes de Londres.

Sur quatre-vingts jours mis à sa disposition, Mr. Fogg, il est vrai, en avait employé cinquante-deux, et il ne lui en restait plus que vingt-huit à dépenser. Mais il faut remarquer que si le gentleman se trouvait à moitié route seulement « par la différence des méridiens », il avait en réalité accompli plus des deux tiers du parcours total. Quels dévouements, en effet, de Londres à Aïen, d'Aïen à Pombay, de Calcutta à Singapour, de Singapour à Yokohama! A suivre circulairement le cinquantième parallèle, qui est celui de Londres, la distance n'eût été que de douze mille milles environ, tandis que Phileas Fogg était forcé, par les caprices des moyen-

de locomotion, d'en parcourir vingt-six mille dont il avait fait environ dix-sept mille cinq cents, à cette date du 23 novembre. Mais maintenant la route était droite et Fix n'était plus là pour y accumuler les obstacles!

Il arriva aussi que ce 23 novembre, Passepartout éprouva une grande joie. On se rappelle que l'entêté s'était obstiné à garder l'heure de Londres à sa fameuse montre de famille, tenant pour fausses toutes les heures des pays qu'il traversait. Or, ce jour-là, bien qu'il ne l'eût jamais ni avancée ni retardée, sa montre se trouva d'accord avec les chronomètres du bord.

Si Passepartout triompha, cela se comprend de reste. Il aurait bien voulu savoir ce que Fix aurait pu dire, s'il eût été présent.

— Ce coquin qui me racontait un tas d'histoires sur les méridiens, sur le soleil, sur la lune! répétait Passepartout. Hein! ces gens-là! Si on les écoutait, on ferait de la belle horlogerie! J'étais bien sûr qu'un jour ou l'autre, le soleil se déciderait à se régler sur ma montre!...

Passepartout ignorait ceci : c'est que si le cadran de sa montre eût été divisé en vingt-quatre heures comme les horloges italiennes, il n'aurait eu aucun motif de triompher, car les aiguilles de son instrument, quand il était neuf heures du matin à bord, auraient indiqué neuf heures du soir, c'est-à-dire la vingt et unième heure depuis minuit, — différence précisément égale à celle qui existe entre Londres et le cent quatre-vingtième méridien.

Mais si Fix avait été capable d'expliquer cet effet purement physique, Pas-

separtout, sans doute, eût été incapable, sinon de le comprendre, du moins de l'admettre. Et en tout cas si, par impossible, l'inspecteur de police se fut inopinément montré à bord en ce moment, il est probable que Passepartout, à bon droit rancunier, eût traité avec lui un sujet tout différent et d'une toute autre manière.

Or, qu'était Fix en ce moment?... Fix était précisément à bord du General-Grant.

En effet, en arrivant à Yokohama, l'agent, abandonnant Mr. Fogg qu'il comptait retrouver dans la journée, s'était immédiatement rendu chez le consul anglais. Là, il avait enfin trouvé le mandat, qui, courant après lui depuis Bombay, avait déjà quarante jours de date, — mandat qui lui avait été expédié de Hong-Kong par ce même Carnatic à bord duquel on le croyait. Qu'on juge du désappointement du détective! Le mandat devenait inutile! Le sieur Fogg avait quitté les possessions anglaises!

Un acte d'extradition était maintenant nécessaire par l'arrêt!

— Soit! se dit Fix, après le premier moment de colère, mon mandat n'est plus bon ici, il le sera en Angleterre. Ce coquin a tout l'air de revenir dans sa patrie, croyant avoir dépisté la police. Bien. Je le suivrai jusque-là. Quant à l'argent, Dieu veuille qu'il en reste! Mais en voyages, en primes, en procès, en amende, en éléphant, en frais de toute sorte, mon homme a déjà laissé plus de cinq mille livres sur sa route. Après tout, la Banque est riche!

Son parti pris, s'embarqua aussitôt sur le General-Grant. Il était à bord,

quand Mr. Fogg et Mrs. Aouda y arrivèrent. A son extrême surprise, il reconnut Passepartout sous son costume de héros. Il se cachait aussitôt dans sa cabine, afin d'éviter une explication qui pouvait tout compromettre, — et, grâce au nombre des passagers, il comptait bien n'être point aperçu de son ennemi, lorsque ce jour-là précisément il se trouva face à face avec lui sur l'avant du navire.

Passepartout sauta à la gorge de Fix, sans autre explication, et, au grand plaisir de certains Américains qui paraient immédiatement pour lui, l'administrateur aux malheureux inspecteur une volée superbe, qui démontra la haute supériorité de la boxe française sur la boxe anglaise.

Quand Passepartout eut fini, il se trouva plus calme et comme soulagé. Fix se releva, en assez mauvais état, et regardant son adversaire, il lui dit froidement :

« Est-ce fini ?  
— Oui, pour l'instant.  
— Alors venez me parler.  
— Que je...  
— Dans l'intérêt de votre maître. »

Passepartout, comme subjugué par ce sang-froid, suivit l'inspecteur de police, et tous deux s'assirent à l'avant du steamer.

« Vous m'avez rossé, dit Fix. Bien. A présent, écoutez-moi. Jusqu'ici j'ai été l'adversaire de monsieur Fogg, mais maintenant je suis dans son jeu.  
— Enfin! s'écria Passepartout, vous le croyez un honnête homme?  
— Non, répondit froidement Fix, je

le crois un coquin... Chut! ne bougez pas et laissez-moi dire. Tant que monsieur Fogg a été sur les possessions anglaises, j'ai eu intérêt à le retenir en attendant un mandat d'arrestation, j'ai tout fait pour cela. J'ai lancé contre lui les prétextes de Bombay, je vous ai enivré à Hong-Kong, je vous ai séparé de votre maître, je lui ai fait manquer le paquebot de Yokohama... »

Passepartout écoutait, les poings fermés.

« Maintenant, reprit Fix, monsieur Fogg semble retourner en Angleterre? Soit, je le suivrai. Mais désormais, je mettrai à écarter les obstacles de sa route autant de soin et de zèle que j'en ai mis jusqu'ici à les accumuler. Vous le voyez, mon jeu est changé et il est changé parce que mon intérêt le veut.

J'ajoute que votre intérêt est pareil au mien, car c'est en Angleterre seulement que vous saurez si vous êtes au service d'un criminel ou d'un honnête homme! »

et l'autre sur l'armée, qui contient plus que des slogans.

NOUVELLES DU DAHOMEY

Kotonou, 25 mai. Les Dahoméens menacent Grand-Pope. Des renforts viennent d'être embarqués par le wharf de Kotonou sur le Brandon pour aller défendre la ville.

LE COMTE DE PARIS

Londres, 25 mai. Une dépêche de Buckingham dit que le comte de Paris, qui souffrait depuis quelque temps d'une maladie interne, a subi une opération chirurgicale ce matin. L'état du prince est aussi satisfaisant qu'on pouvait l'espérer.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTPELLIER

Montpellier, 25 mai. La séance du conseil municipal d'hier a été marquée par un incident violent. Le journal la République du Midi ayant annoncé qu'un procès-verbal avait été dressé par fait de contrebande contre le premier adjoint, la minorité a voulu interpellé le maire pour lui demander d'ouvrir une enquête. Celui-ci n'ayant pas voulu donner la parole aux interpellateurs, le public des tribunes a protesté bruyamment et a crié : « A bas les contrebandiers ! »

MORT DU DUC DE FERNAN-NUNEZ

Madrid, 25 mai. Le duc de Fernan-Nunez, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris, est mort.

UN MEETING ANARCHISTE

Genève, 25 mai. Voici l'ordre du jour du meeting anarchiste qui sera tenu samedi : 1° Les récentes explosions de dynamite, leurs causes ; Pini et Ravachol ; 2° Les arrestations arbitraires et les persécutions, sous prétexte d'associations de malfaiteurs ; 3° La misère et ses conséquences ; 4° La semaine sanglante. MM. Millevoye et Sauton ont été, dit-on, invités par lettre.

LE MINISTÈRE ITALIEN

Rome, 25 mai. La déclaration ministérielle. Aujourd'hui, il a été donné à la Chambre et au Sénat, lecture de la déclaration ministérielle du nouveau cabinet. M. Giolitti a déclaré que le nouveau cabinet voulait suivre fermement la ligne de conduite tracée par le Parlement, en s'occupant de l'amélioration de la situation financière et en aidant à la résurrection économique du pays. Le ministère tâchera d'écrire de nouvelles charges et de réduire les dépenses. Il faudra procéder à la réforme des services publics, afin de consolider les économies faites et d'obtenir de nouvelles réductions.

Pour ce qui est des dépenses militaires, le cabinet fera de nouvelles réformes qui réduiront les dépenses pour la défense du pays au strict nécessaire. Les dépenses effectives de l'armée seront réduites pour la partie ordinaire à 230 millions et ne dépasseront pas ce total.

La dépense extraordinaire pour la fabrication des fusils sera couverte par la vente graduelle de l'argent provenant de la monnaie des Bourbons qui se trouve dans les caisses de l'Etat.

Le gouvernement s'efforcera de diminuer les obstacles créés au commerce international par le contrat de protectionnisme exagéré des peuples voisins et dont tous les pays d'Europe sentent les mauvais effets. Les alliances de l'Italie avec certains puissances étrangères sont conclues seulement dans un but de paix et d'amitié cordiale avec toutes les puissances et montrent que l'Italie est pour l'Europe une garantie du maintien de la tranquillité.

A l'intérieur, le cabinet exigera le respect de la liberté en même temps que le maintien de l'ordre.

Nouvelle Crise probable

Rome, 25 mai. Une vingtaine de députés viennent de déposer sur le bureau de la présidence la proposition suivante : « La Chambre, non satisfaite des déclarations ministérielles, passe à l'ordre du jour. »

On parle déjà dans les couloirs de la Chambre d'un autre ministère.

Rome, 25 mai. Au Sénat, M. Giolitti en réponse à l'interpellation de M. Guarnieri a accepté toute responsabilité relativement à la composition du cabinet qu'il a formé au point de vue exclusif des exigences de la situation et a protesté de son profond respect pour le Sénat.

M. Guarnieri a retiré l'ordre du jour qu'il avait déposé.

La séance ensuite a été levée. A la Chambre, M. Imbriani a attaqué vivement le nouveau cabinet et surtout la nomination de M. Brin aux affaires étrangères et le maintien du général Pelloux à la guerre et de l'amiral Bon à la marine.

Il est loin d'être satisfait des déclarations financières du gouvernement qui continue la politique de la triple-alliance avec de nouveaux armements et de nouveaux impôts. Après les discours de MM. Civalotti et Dezeroli contre le gouvernement de MM. Giovannioli et Baccelli en sa faveur, la discussion est renvoyée à demain.

M. Villa, vice-président, annonce que M. Biancheri donne sa démission de président de la chambre.

Sur la proposition du président du conseil la Chambre a refusé à l'unanimité d'accepter la démission.

Depuis longtemps d'ailleurs la municipalité romaine s'est acharnée après ce monument, sur lequel elle a posé en grand pompe une plaque de marbre portant l'inscription suivante : « Ce monument que le gouvernement théocratique a élevé à la mémoire des mercenaires étrangers est laissé à la postérité, par Rome rachetée, comme un souvenir des temps détestables qu'il rappelle. »

Un comité composé de légionnaires et de cléricaux vient de se former et est décidé, si cette insulte à la papauté est faite, à démolir les monuments élevés aux Garibaldiens. Il se pourrait qu'un député clérical interpellât le gouvernement, ce qui ne serait pas sans jeter celui-ci dans un grand embarras.

LE Drame de la rue du Rocher

Paris, 25 mai. M. Lassimonne est allé voir hier le cadavre de sa femme avant la mise en bière. Mme Raymond a été interrogée hier de onze heures à trois heures ; elle a nié la préméditation et a dit que, si elle avait un poignard, c'était une habitude des femmes à Haiti.

L'inhumation de la victime a eu lieu ce matin, à dix heures, au cimetière des Batignolles. Différents bruits ont couru au sujet de M. Raymond ; on a parlé de suicide, on a dit aussi qu'il s'était embarqué pour Buenos-Ayres. Rien n'est venu confirmer ces rumeurs. Il est à peu près certain que M. Raymond n'a pas quitté Paris.

Interrogatoire de Mme Raymond. — Un pénible incident

Paris, 25 mai. Ainsi que je vous l'ai annoncé, M. Lassimonne a envoyé hier sa démission au ministre de l'Intérieur. Mme Raymond, qui est toujours au dépôt, a été interrogée assez longuement hier, par M. Athalin ; elle a renouvelé les déclarations qu'elle avait faites précédemment. A cinq heures, elle a été reconduite au dépôt, où elle a reçu la visite d'une de ses sœurs et de son frère. Informée de la mort de sa victime, elle a eu une crise de larmes qui a duré fort longtemps.

A noter un incident des plus pénibles. On sait que Mme Delaporte, mère de la victime, avait emporté chez elle l'enfant de sa fille, la petite Germaine. Mme Delaporte s'est refusée à la laisser commencer. M. Lassimonne a dû requérir l'assistance du commissaire de police.

Osèques de Mme Lassimonne

Paris, 25 mai. Les osèques de Mme Lassimonne ont eu lieu ce matin, au milieu d'une nombreuse affluence d'amis ; son mari n'y assistait pas.

Le Gil Blas publie les renseignements suivants sur

La famille Delfy à Nice. L'héroïne de la rue du Rocher, celle qui vient de faire la contre-partie de l'affaire Deacon en tuant la maîtresse de son mari, est l'épouse de M. Delfy, son père, a habité Nice une trentaine d'années. Il y occupait une assez belle situation et fut directeur de la Banque de Nice, sous les arcs de Masséna. Quand cette banque eut péri, vers 1883, il se retira avec sa femme et ses cinq enfants dans une villa qu'il avait achetée à l'angle de l'avenue Delphine et de la rue Saint-Etienne. Madame Delfy, native d'Haiti, était une réputation de beauté. Elle eut quatre filles et un garçon. L'aînée de ses filles n'a point attiré l'attention sur elle. La seconde, Claire, est celle dont on se moment s'occupe toute la presse. La troisième a été mariée très jeune à un Niçois d'origine. M. Honoré Sauvan qui, ces temps derniers, vient d'être nommé ici quatrième adjoint.

La dernière sœur que nous avons connue toute fillette dit aujourd'hui avoir dans les seize à dix-sept ans.

Quant au fils Delfy, il a été tour à tour journaliste, homme de sport, clubman, puis il est monté sur la scène, à Lyon, comme ténor.

C'est à lui qu'arriva, on s'en souvient, cette algarade qui fit tapage : l'Echo de Lyon n'étant pas tombé en extase devant ses talents, l'acteur se fit indiquer l'auteur de l'article, et, nouveau talon rouge, voulut bâtonner le critique.

La famille Delfy n'habite plus Nice depuis plus plusieurs années, sauf Mme Sauvan, qui, par ses toilettes excentriques, ne déteste pas, elle non plus, surtout à l'époque du Carnaval, qu'on la mette en vedette dans les journaux mondains.

LE CADAVRE D'ARGENTEUIL

Identité de la Victime. L'identité du cadavre repêché à Argenteuil semble être définitivement établie, ainsi que l'Echo de Lyon l'a annoncé hier. Ce serait bien un sieur Boitelle, ayant habité, en 1886, boulevard Voltaire, 2, à Asnières.

A la date du 24 avril de cette année, on a retrouvé, sur le registre du commissariat, les renseignements suivants à son sujet : « Frédéric Boitelle, âgé de 42 ans, né à Paris, premier arrondissement, le 23 juillet 1820, de défunte Eléonore Boitelle et d'un père non dénommé. Boitelle est veuf, père de douze enfants, se dit rentier et demeure rue Croix-des-Vignes, à Genevilliers. »

A cette époque, cet individu s'occupait de recouvrement de créances, de ventes de fonds de commerce et de contentieux. Il venait du département de l'Aisne, où il s'était occupé d'agriculture.

Ses affaires avaient périéclité, traqué par ses créanciers, il s'était réfugié à Genevilliers. Le commissaire de police d'Asnières a eu, à diverses reprises, à fournir des renseignements au sujet de Boitelle, au parquet de Laon, cet individu ayant été poursuivi par des fournisseurs de machines agricoles pour abus de confiance et créances impayées.

A Genevilliers, Boitelle s'était installé, comme nous l'avons dit, dans une rue Croix-des-Vignes, dans une propriété appartenant à M. Jules de Jony, avec à Paris. Il vivait en compagnie d'une jeune femme fort jolie et de deux petits enfants.

Il prétendait que la femme était sa fille et les enfants ses petits-enfants. Le sieur femme étant devenue enceinte, ils se séparèrent.

A ce moment, Boitelle publia une brochure sur « un nouveau mode de sépulture par la pétrification des corps. »

La situation devenant de plus en plus embarrassée, il fut expulsé par M. de Jony, faute de paiement.

Boitelle vint alors s'établir 2, boulevard Voltaire, à Asnières, à l'angle du pont de Clichy, en compagnie d'une bonne, boiteuse et laide, connue sous le nom de la « Paxote. »

S'occupait à ce moment de ventes et d'achats de terrain dans la plaine de Genevilliers. Parfois, il était en possession de très fortes sommes, tandis qu'à certains jours il n'avait point un sou vaillant dans sa poche.

Il avait été expulsé du boulevard Voltaire il y a deux ans environ et était allé habiter à Neuilly-sur-Seine.

Son ancien concubine et des voisins à qui le brigadier Perrin et l'agent Claret de la brigade de la Sûreté de Seine-et-Oise ont montré la photographie du cadavre, l'ont positivement reconnu pour être Boitelle.

Ils ont encore déclaré, ce qui est exact, que le défunt avait de petits pieds et de petites mains, qu'il portait un longon et ont donné la description de l'agenda trouvé sur le cadavre ainsi que de la bague chevalière qu'il avait au doigt.

Ce n'est qu'après des recherches très longues et après avoir parcouru toutes les études de notaires, d'huissiers et de syndics de faillite de Paris que les agents de la Sûreté de Versailles ont fini par découvrir une dame V..., habitant rue La Bruyère, qui, après avoir contemplé pendant quelques instants la photographie, a rassemblé ses souvenirs et s'est écriée :

« Oui, je connais cet individu, mais je ne puis me souvenir de son nom. Il est venu me proposer une affaire, il y a trois ans environ, et quelques jours après, je me suis rendue à son domicile pour lui porter ma réponse. »

Il habitait alors une grande maison, au bord du pont de Clichy, en face d'un café. Le tramway passait devant sa porte ; c'est tout ce que je puis me rappeler.

Munis de ce renseignement vague, les agents se transportèrent aussitôt à l'endroit indiqué. Ils découvrirent la maison, mais la concubine à qui ils s'adressaient n'était en place que depuis six mois et ne put leur donner aucun renseignement.

Ce fut M. Morel, boulevard Voltaire, 1, qui reconnut M. Boitelle, après examen de la photographie.

M. Morel, l'ancien concubine, que les agents réussirent à retrouver, fut également très affirmatif quand on lui montra le portrait du défunt.

Le Crime

A la suite des renseignements que nous avons recueillis nous avons pu établir que le crime a été commis dans la nuit du 29 au 30 avril.

Le 30 avril, vers quatre heures et demie du matin, deux ouvriers d'Argenteuil, les nommés Séglier, ouvrier chaudronnier âgé de vingt-six ans, habitant 43, avenue de la Gare, et Levrier, ouvrier mécanicien, âgé de 46 ans, habitant 12, rue Carême-Prenant, se rendaient à Saint-Denis.

Comme ils suivaient le bord de la Seine, ils aperçurent près de la plâtrerie Theuriot, c'est-à-dire à cinq cents mètres en amont de l'endroit où le corps de Boitelle a été repêché, divers objets qui attirèrent leur attention.

En voici la nomenclature : Un plastron dont le manche était cassé, un plastron de cravate dont le tour était déchiré, un col de chemise coupé, un chapeau en feutre marron et un porte-monnaie vide d'argent, contenant une petite clef de sacoch.

Saglier et Levrier pensèrent tout de suite que quelque chose d'anormal s'était passé à cet endroit ; ils examinèrent la berge avec plus d'attention et constatèrent que l'herbe avait été piétinée et foulée.

Evidemment il y avait eu lutte : un individu avait été terrassé, puis jeté dans la Seine.

Au lieu de prévenir immédiatement M. Barsauty, commissaire de police de la localité, les deux ouvriers se rendirent à leur travail, se bornant à garder le porte-monnaie et à cacher derrière une haie les autres objets.

Quand ils repassèrent par là, le lendemain matin, ils ne trouvèrent plus rien.

Nous nous sommes transportés dans le quartier où le crime paraît avoir été commis ; là, se trouvent plusieurs débits de vin propices à un guet-apens ; ils sont éloignés d'Argenteuil et de Saint-Denis et ne sont fréquentés que par les ouvriers de la plâtrerie Theuriot.

Une remarque importante

Une remarque à ce sujet qui nous paraît intéressante : les bras et les jambes de Boitelle, étaient attachés absolument comme le sont les sacs dans la plâtrerie que nous venons de désigner ; et ce sont des morceaux de sacs qui ont servi de liens.

Faut-il en conclure que le ou les assassins soient des ouvriers plâtriers, des « malfaits », comme on les appelle dans le pays ? C'est une hypothèse à laquelle s'arrêtera probablement l'autorité judiciaire lorsqu'elle connaîtra les renseignements que nous donnons ici.

DOUBLE ASSASSINAT

Un vieillard et sa femme assassinés par leur petit-neveu. Epinal, 25 mai.

Un double assassinat vient d'être commis à Serocourt, canton de Lamarque.

Le maire de la commune, M. Firmin Marchal, âgé de quatre-vingt-un ans, et sa sœur, Constance-Virginie, âgée de soixante-sept ans, ont été trouvés morts dans la maison qu'ils habitaient ensemble.

M. Marchal était couché sur son lit, sa sœur, étendue sur le plancher, dans une mare de sang. Tous deux avaient le crâne fracturé.

Le vol a été le mobile du crime. Tous les meubles ont été fouillés par l'assassin.

La dernière heure, on vient d'arrêter Gabriel Marchal, âgé de vingt-huit ans, petit-neveu et filleul des victimes.

Il a avoué être l'auteur de ce crime monstrueux.

DERNIERS JOURS

Les condamnés à mort de Montpellier. — Un codétenu célèbre. Montpellier, 25 mai.

rience, une mouche sans tête s'étant envolée de sa main, dit-il, c'est ça qui épaterait Dehler. »

Notre maison d'arrêt, indépendamment de ces deux condamnés, abrite encore un personnage qui a eu ses heures de célébrité : Sucoi, dit le marquis d'Alba. Ce pseudo-gentilhomme a dû se résigner à revêtir le costume peu élégant des détenus et à voir faucher sa brune moustache. Sa comparaison en correctionnelle est fixée au 31 courant. En attendant, d'Alba conserve ses frères allures, et c'est avec le plus profond mépris qu'il traite les deux codétenus qui occupent sa cellule.

MENUS FAITS

Paris, 25 mai. On signale de nouveaux vols d'objets artistiques commis au musée de Versailles. Une enquête a été ouverte immédiatement ; mais, jusqu'à présent, elle est restée infructueuse.

On croit que le président de la République, pendant son voyage dans les Vosges, ira visiter le grand-duc Constantin à Contrexville, aussitôt après les fêtes de Nancy. Le séjour du grand-duc à Contrexville sera de trois semaines.

Une dépêche de Berlin au Figaro : « On apprend aujourd'hui seulement que l'empereur a encore eu un accident de voiture le 21 mai. Quatre chevaux attelés à la voiture du comte Dohna, dans laquelle se trouvait l'empereur, se sont emportés non loin du village de Christburg. La voiture a été brisée, mais l'empereur n'a rien eu. »

Hier, à Lille, une femme nommée Vaneauvelaert, âgée de quarante-six ans, a eu un accident de voiture. Elle a été renversée par un tramway, et elle a été grièvement blessée.

Une dépêche de Londres annonce que le capitaine Osborne, dont la femme fut condamnée dernièrement pour vol, quitte l'armée.

Depêches Diverses

Paris, 25 mai. FONCTIONNAIRE PRÉVARIQUATEUR. La police a arrêté aujourd'hui le sieur Trépolet, économiste de l'administration et directeur de l'assistance publique, qui avait disparu après avoir détourné plusieurs milliers de francs sur les sommes dont il avait la disposition.

FUGUE DU DOCTEUR KOCH. On lit dans le Figaro : Le fameux docteur Koch, dont on a rappelé — au sujet des études de M. Pasteur sur l'épilepsie — la piteuse déconiture, a récemment quitté l'Allemagne.

Après avoir enlevé une danseuse du Grand-Théâtre de Berlin, M. Koch est allé filer le parfait amour sur les plages murrurantes et ensoleillées de la divine Italie. Au cours de cette amoureuse aventure, il dépense le million que la vente de la tuberculine mit en trois mois dans son gousset.

Le savant allemand est un homme jeune encore. C'est à peine s'il a de quarante-deux à quarante-six ans. En dépit des contestations que provoqua sa prétendue découverte des savants reconnaissons que le livre qu'il écrivait sur la tuberculose était le plus beau travail paru sur le sujet.

Aussi, en Allemagne, le monde scientifique est-il vivement affecté de sa fugue.

DANS UNE MÉNAGERIE. Une dépêche d'Aurillac annonce qu'un grave accident est survenu hier soir dans la ménagerie Pezon. Le dompteur Henry venait d'entrer dans la cage de la lionne Mimie. Le dompteur ayant cravaché la tête, celle-ci, devenue furieuse tout à coup, bondit sur lui. Pendant quelques minutes, la lionne tint le dompteur terrassé sous elle, lui faisant sur tout le corps d'horribles blessures. On finit enfin par lui faire lâcher prise et l'on se hâta de donner les soins que réclamait l'état du dompteur Henry. Mais les blessures sont si graves que l'on désespère de le sauver.

LA VITALINE. On sait qu'on a attribué la mort du général Gresser, maître de la police de Saint-Petersbourg, à l'emploi d'un médicament inventé par M. Gatchkovsky et décoré du nom de vitaline. Après analyse chimique, on a constaté que cette vitaline était ainsi composée : 12 onces de glycérine et 9 onces 4 drachmes 48 grains de borax ; la glycérine est soumise à une coction de 145 degrés, pendant laquelle on introduit le borax ; après une heure de cuisson, on ajoute de l'eau distillée jusqu'à ce qu'on obtienne une liqueur d'un poids de 27 degrés 1/2.

M. Gatchkovsky, dans ses interviews et ses communications, parlait d'une autre préparation et attribuait à des racines de Chine les principales propriétés de son médicament.

M. Gatchkovsky s'occupait de médecine depuis 1890 et traitait surtout l'appauvrissement du sang, les maladies de cœur et la paralysie ; il prenait pour ses consultations de 25 à 100 roubles.

UNE RENCONTRE. Cannes, 25 mai. A la suite de propos injurieux, un duel au pistolet a eu lieu ce matin à 8 heures, à l'île Sainte-Marguerite, entre M. Seneca, secrétaire de la rédaction de l'Avenir et M. Rambaldi, ouvrier tailleur.

Deux balles ont été échangées sans résultat.

UNE RIXE EN CORSE. Ajaccio, 25 mai. Avant-hier soir, une rixe suivie de coups et blessures graves a éclaté sur le champ de foire Santa Restituta, situé près de Calanzana, entre plusieurs habitants de cette commune, à la suite d'une discussion politique.

Les uns criaient : « Vive la République ! » les autres « Vive le Maire ! » et bientôt les coups commencent à pleuvoir si bien qu'une trentaine de personnes en vinrent aux mains.

Il y eut six blessés : un berger, Marini, reçut pour sa part sept blessures faites à coups de bâton ; un cultivateur, Sarapelle, eut la jambe cassée d'un coup de pierre ; un forgeron, Massoni, fut blessé au front d'un coup de pierre ; un autre, Marmi, journalier, eut six blessures, dont une de neuf centimètres au sommet de la tête, produite par un coup de bâton ; enfin M. Sinibaldi, ménager, fut également blessé à la tête d'un coup de pierre.

Cinq des auteurs de cette agression ont été arrêtés, trois sont en fuite. Un coup de pistolet avait été tiré sans atteindre personne.

Le parquet s'est transporté sur les lieux.

Nous prions nos abonnés et correspondants d'avoir bien le soin d'adresser leurs réclamations, lettres et mandats-poste à M. l'Administrateur du journal L'Echo de Lyon, 48, rue de la République.

Revue de la Mode

Est-ce que les pensées sont assombries par les longues maladies de cet hiver ; est-ce que les dynamiteurs ont effrayé les imaginations déjà surexcitées ; mais il semble que tout cela réuni a aussi une tendance à porter son influence sur les toilettes actuelles. Et le noir, soie, dentelle ou lainage se présente non seulement à l'esprit lorsqu'il s'agit de confectionner une toilette nouvelle, mais il envahit un peu les garde-ropes, où les robes de couleurs claires ou apparentes ne semblent se placer que pour les jeunes filles. Cela influe même aussi un peu sur les dentelles et sur les broderies, où le mat semble être préféré, en ce moment, à ce qui brille. Ainsi, les guipures noires, les broderies mates et sans reliefs se voient plus fréquemment, et, en attendant, que les broderies où le jais domine. Il est cependant probable qu'avec le retour de l'été reviendront aussi les choses claires et brillantes qu'aime le soleil, avec lequel elles savent si bien s'harmoniser. Ce qu'il y a surtout de remarquable dans les costumes modernes, c'est l'harmonie absolue exigée entre toutes les parties qui les composent ; et, depuis le chapeau jusqu'à la bottine, tout doit, sinon se ressembler, au moins avoir un aspect identique, rappelant les autres parties de la toilette.

Et cela menace de s'étendre même plus loin, car beaucoup de femmes tiennent à assortir à leur costume certains détails de leur salon et de leur chambre à coucher. Bien entendu que cela ne peut s'appliquer qu'à des détails, car il ne peut être question de changer meubles et tentures à chaque toilette nouvelle.

Mais ces choses fondamentales doivent cependant être assorties avec le genre de la femme qu'elles sont chargées d'entourer, et une femme rappelant Ophélie ne saurait, sans donner une preuve de mauvais goût, s'entourer de rouge vif ou de jaune éclatant ; pas plus qu'une brune aux cheveux noirs comme la nuit ne peut songer à se plonger dans un milieu bleu céleste ouvert comme la mer. Les fleurs qui ornent l'appartement ne sauraient échapper à cette harmonie de la forme et des couleurs, à laquelle nous sommes si gracieusement habitués en ce moment.

Et le salon d'une femme jeune, jolie, élégante, ne saurait être paré comme le sera celui d'une douairière dont les vêtements sombres et de coupe sérieuse ne sauraient s'harmoniser avec le lilas, les roses et le jasmin.

A cette dernière, les fleurs pourpres, le violet, le jaune foncé, feront un cortège qui ne lui fera pas regretter de ne plus ressembler à la jeunesse.

Les costumes à la mode est un peu ce que chacun veut, et cela dépend beaucoup de la saison, de l'âge de la personne, et aussi du cadre au milieu duquel on le produit.

Pour les jeunes filles et les jeunes femmes, on fait beaucoup de costumes en flanelle ou en serge blanche ; mais c'est plus salissant et moins pratique.

Une jolie innovation comme toilette d'excursion, c'est la robe à deux fins, demi-longue et courte.

Avec une robe de ville, longue de 110 centimètres sur le devant et 130 centimètres par derrière, on peut faire un costume tout court, très commode pour les longues marches et les ascensions.

Nous avons toujours blâmé les jupes longues pour la ville, ces jupes qu'on est obligée de tenir à la main, et qui enlèvent toute harmonie à la toilette, en tronquant les lignes.

Pour les promenades à pied, quelquefois longues et dans les chemins, ces robes devaient de plus en plus gêner. Aussi a-t-on imaginé la robe à deux fins, qui rend les réels services.

En temps ordinaire, on laisse tomber la jupe, et l'on a un costume ordinaire, bon à porter en bien des occasions.

Un petit arrangement très simple suffit à préparer la jupe courte ; deux brides, retenues par un bouton, font le relève-jupe, que l'on peut appliquer à toutes les jupes.

Rien de bien nouveau à signaler pour les costumes des enfants, et la mode, qui a ses robes pour eux de si jolies choses, reste stationnaire, s'avouant qu'elle ne peut faire mieux que ce qui est connu.

Parmi les formes de tous genres qui paraissent et font de nos chapeaux les plus ravissantes choses du monde, nous n'aurons que l'embaras du choix.

Naturellement, comme toujours, le chapeau rond si seyant et si pratique aura un grand et légitime succès ; on le garnira de nœuds, de plumes, et surtout de fleurs, car la nature dépossédée pendant l'hiver, prend sa revanche et les roses, les jacinthes, les violettes posées soit en touffes soit en aigrettes proclament le renouveau.

Les formes des capotes sont des plus variées et des plus charmantes ; l'or, les pierrieres continuent à en faire de véritables petits bijoux, chefs-d'œuvre de grâce et de goût. Parmi les plus élégantes, nous remarquons le bonnet tonkinois élevant en l'air sa pointe fine, puis le cosaque au fond carré le pâtissier drapé sur fond carré, la forme diabolique très seyante, imitation de la coiffure russe ; enfin tout ce qu'il est possible d'imaginer, pour faire jolies ces différents genres, est employé avec succès.

Flours délicates posées au bord et formant un cordon des plus gracieux, torsade de velours ou petites richesses de tulle avec agrément de fleurs légères et de nœuds coquettement chiffonnés font nombre parmi les garnitures multiples éditées par la mode.

Le chapeau en paille de Florence pour les enfants est celui qui semble le préféré ; on le couronne de cent façons et on l'orne de plumes, avec beau nœud en satin blanc, ce qui lui donne une grande élégance.

Les bas seront assortis à la robe, les souliers noirs et les gants en peau de Suède ; les seuls acceptés pour toilettes d'été, devront être gris clair ou mats. La mode du moment nous semble être complètement l'ennemie du disparate, si ce n'est cependant quelquefois dans les couleurs que l'on fait quelquefois ensemble ; mais, du moment où leur assortiment a paru convenable, il doit, sous peine de lassa-mode, se rencontrer dans tout le reste de la toilette.

Avec le beau temps voici revenir les ombrelles pour lesquelles les longues années à pommeaux d'argent bruni, d'or, roulés en spirales ou finement ciselés, sont toujours en faveur. Il en sera de même du genre rocaille et des jolies fantaisies en bijouterie terminant un manche en citronnier, en ébène ou en bambou.

Le crêpe plissé sur fond de soie, le tulle pointillé et coquettement agrémenté de nœuds de ruban retenant au sommet un bouquet de violettes ou de roses, soulignera une élégante toilette de courses.

Il faut aussi songer à la campagne, à la joyeuse saison des villas d'eau, aux excursions dans les montagnes et aux courses à perdre haleine que l'on fait en vélocipède dans les allées. Un beau parc ou dans les jolis sentiers ombreux.

Pour le vélocipède comme pour le cheval, on supprime les jupons de dessous. Avec son pantalon blanc ordinaire, on met une culotte de flanelle, de drap ou de peau. Tantôt cette culotte est bouffante et serrée au genou par un poignet au-dessus duquel elle retombe ; tantôt elle est quasi collante et boutonnée au genou. Des guêtres ou des

jambeurs montent sur la jambe et vont se perdre sous le bas de la culotte. Comme chaussures, des bottines maintenant bien la cheville.

MOUSSELLINE.

Lyon

NOS ÉCHOS. Le temps. — Observations du journal, 25 mai à heures soir : Hauteur du baromètre : 750. — Température, + 20°. — Direction du vent : S. — Maximum de température dans les 24 heures : + 28°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 12°.

Situation générale. — Des bourrasques passent encore au large de l'Ecosse et se dirigent vers le Nord ; sous leur influence le baromètre a encore baissé au Nord-Ouest du continent. Les vents soufflent du Sud sur nos côtes de la Manche et de l'Océan ; la température s'élève encore et les temps deviennent très chaud dans nos régions.

Dernière heure. — La baisse du baromètre continue ; elle est de 4 millimètres à Brest et à Biarritz, à Paris et Lyon. Les hauteurs descendant au-dessous de 760 sur la plus grande partie de la France. Pression : 756 à Brest, 764 à Nice.</

hectares. Voici la production des principales espèces cultivées et exportées pendant la dernière année : Les jonquilles, qui sont cueillies en mars...

Les roses de France en Allemagne : On raconte que pour fêter le baptême de son dernier fils, le prince Léopold de Prusse...

SOCIÉTÉ LYONNAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE

La Fête du samedi, 28 mai, à Bellecour Nous disions dernièrement à nos lecteurs que nous les informions de tous les détails de cette fête.

Le service d'ordre sera fait comme pour la fête du 13 juillet au soir. A Bellecour suivra une véritable fête vélocipédique...

Le feu d'artifice qui terminera la soirée sera superbe. La maison Oudot-Arban a été choisie pour ce spectacle féerique. Il a été beaucoup d'ingéniosité et de recherches pour en arriver là.

LES INCENDIES D'HIER

La journée d'hier a été fertile en alertes. Le feu a éclaté au théâtre du premier incendie, à 11 heures 15 minutes.

RUE GENTIL

Une heure dix exactement, le feu s'est déclaré au n° 10 de la rue Gentil, au troisième étage. Le feu a été éteint par les pompiers.

LES INCENDIES D'HIER

Une heure dix exactement, le feu s'est déclaré au n° 10 de la rue Gentil, au troisième étage. Le feu a été éteint par les pompiers.

LES INCENDIES D'HIER

Une heure dix exactement, le feu s'est déclaré au n° 10 de la rue Gentil, au troisième étage. Le feu a été éteint par les pompiers.

LES INCENDIES D'HIER

Une heure dix exactement, le feu s'est déclaré au n° 10 de la rue Gentil, au troisième étage. Le feu a été éteint par les pompiers.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 26 mai, 1476 jour de l'année. Nouvelle lune le 26; premier quartier le 2. Soleil : lever, 4 h. 3; coucher, 7 h. 47.

Adjudication. — La chambre de commerce porte à la connaissance des industriels intéressés qu'un arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, a fixé au 9 juin prochain l'adjudication des papiers nécessaires au service de l'imprimerie nationale...

Les conserves de viande. — Le préfet du Rhône informe MM. les industriels de Lyon et de la région lyonnaise que l'autorité militaire a l'intention de faire appel à leur concours...

Noyade. — Chaque année, au moment des chaleurs, nous avons à enregistrer des accidents semblables à celui qui s'est produit hier à la Mulatière.

Aggression. — Le commissaire de police du quartier Saint-Jacques, hier le nommé Jean-Marie Fanchon, car tonnier, demeurant 43, rue de Trion, inculpé d'agression.

Coup de fusil. — Un violent coup de fusil a mis hier en émoi les habitants de la rue d'Algérie. On ignore exactement de quelle maison est parti le coup de feu.

Mordu par un chien. — Il faut croire que l'arrivée des chiens est funeste aux Lyonnais, car depuis quelques jours il n'est question que de leurs morsures.

Arrestation. — Il y a quelques jours, le parquet de Lyon recevait d'Amberg, le signalement d'un sieur François Claustra, âgé de 22 ans, qui, poursuivi pour attentat à la pudeur, s'était enfui de Lyon.

Disparition. — Mme Piard, née Laurence Roussel, âgée de 32 ans, a quitté son domicile, rue d'Austerlitz, 5, depuis le 22 mai.

Chutes. — Un jeune garçon de douze ans, Louis Rosset, demeurant rue des Charrettes, 75, s'amusa hier soir, en compagnie de gamins de son âge, à courir sur le rebord du trottoir du pont Lafayette.

Accident. — Un déplorable accident est survenu hier matin dans la rue Pierre-Corneille. Un sieur italien Pierre Bens, âgé de 60 ans, au service de M. Auclair, 10, rue de la Charité, conduisait une voiture chargée de charbon.

Trouvaille. — Mme Marie Chemin, ménagère, demeurant rue des Remparts-d'Ainay, 44, a trouvé, hier matin, sur la moquette du quai Saint-Antoine, un porte-monnaie contenant la somme de 5 francs.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui jeudi, avant-dernière représentation de Monsieur chasse! (le grand succès actuel), pièce nouvelle en 2 actes, de M. G. Feytaud, avec les concours de M. Noblet, du Gymnase, M. Marie Kolb, de l'Odéon; M. Worms, des Variétés; M. Tassilly; M. Herbert, etc.

L'Affaire Suire. — Paris, 25 mai. Le bruit court qu'un adjoint au maire d'un des arrondissements de Paris, compromis dans les agissements frauduleux reprochés à M. Suire, administrateur du bureau de bienfaisance du XII<sup>e</sup> arrondissement, aurait été arrêté aujourd'hui.

Un Maire en Cour d'Assises. — Rouen, 25 mai. La cour d'assises a acquitté aujourd'hui le nommé Heurtaux, maire de Messin-Lieuville, qui, le 13 avril dernier, a tué à coups de bâton, sa femme qui lui volait de l'argent pour s'enivrer.

LA GRÈVE DU GAZ. — Nous recevons de l'Alliance des chambres syndicales lyonnaises, rue Quatre-Chapeaux, 13, la communication de l'ordre du jour suivant : L'Alliance, confiante dans la réussite de la revendication des commerçants en grève contre le gaz, adresse au châteauneuf témoignage de satisfaction à la commission tout entière.

LA CRISE ITALIENNE. — Rome, 25 mai. Dans l'interpellation, M. Imbriani a tenu un langage violent contre la triple coalition, puis il s'est écrié : « Votre politique est une politique dynastique, tandis que la nôtre est une politique nationale. Si l'Italie est une nation, ce n'est pas une raison pour qu'elle soit traitée par des savetiers. »

LES PALMES ACADÉMIQUES. — Paris, 25 mai. La commission chargée d'examiner les titres des candidats aux palmes académiques va commencer ses travaux en vue du 14 juillet.

CONGRÈS DE MINEURS. — Lens, 25 mai. Les délégués du syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais se réunissent en congrès dimanche prochain à dix heures du matin à Lens.

IMMENSE INCENDIE. — Rouen, 25 mai. Un incendie a détruit la nuit dernière cinq maisons et cinq fermes à Ebreville. Cet incendie est attribué à la malveillance.

FRANCE ET ESPAGNE. — Madrid, 25 mai. Une note officielle émanant du conseil des ministres, dit que le conseil a adopté certaines concessions qui seraient accordées à la France.

SUICIDE D'UN SOLDAT. — Brest, 25 mai. Le nommé Schmitt, sergent-major renvoyé du 19<sup>e</sup> d'infanterie, originaire de Nancy, s'est pendu dans la prison de la caserne avec sa cravate; pour amener la strangulation le malheureux a dû plier les genoux.

DOUBLE ASSASSINAT. — Rodez, 25 mai. Les époux Ferrières, habitant Lacassagne, ont été trouvés morts dans leur maison. La femme avait reçu de nombreux coups de couteau et le mari un coup de feu.

LA SANTÉ DU PAPE. — Rome, 25 mai. Le pape est légèrement indisposé depuis deux jours.

LES BELGES EN AFRIQUE. — Bruxelles, 25 mai. Le « Patriote » a reçu du R. P. A. de Backer une lettre dont nous extrayons le passage suivant : « Au moment où je vous écris, le paquebot « La Ville d'Anvers », qui descend le fleuve, m'apporte la nouvelle que l'expédition Vanckercken, qui s'avance vers le Haut-Ouémé, a rencontré une bande de 1,800 Arabes esclavagistes qu'elle a tués en pièces. »

UN INCIDENT. — Berlin, 25 mai. Un incident s'est produit, aujourd'hui, devant la synagogue, pendant le mariage de Mlle de Kotschid, avec l'ingénieur Leonino.

LA COUR D'ASSISES A ACQUITTÉ AUJOURD'HUI LE NOMMÉ HEURTAUX, MAIRE DE MESSIN-LIEUVILLE, QUI, LE 13 AVRIL DERNIER, A TUÉ À COUPS DE BÂTON, SA FEMME QUI LUI VOLAIT DE L'ARGENT POUR S'ENIVRER.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 26 mai, 1476 jour de l'année. Nouvelle lune le 26; premier quartier le 2. Soleil : lever, 4 h. 3; coucher, 7 h. 47.

Adjudication. — La chambre de commerce porte à la connaissance des industriels intéressés qu'un arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, a fixé au 9 juin prochain l'adjudication des papiers nécessaires au service de l'imprimerie nationale...

Les conserves de viande. — Le préfet du Rhône informe MM. les industriels de Lyon et de la région lyonnaise que l'autorité militaire a l'intention de faire appel à leur concours...

Noyade. — Chaque année, au moment des chaleurs, nous avons à enregistrer des accidents semblables à celui qui s'est produit hier à la Mulatière.

Aggression. — Le commissaire de police du quartier Saint-Jacques, hier le nommé Jean-Marie Fanchon, car tonnier, demeurant 43, rue de Trion, inculpé d'agression.

Coup de fusil. — Un violent coup de fusil a mis hier en émoi les habitants de la rue d'Algérie. On ignore exactement de quelle maison est parti le coup de feu.

Mordu par un chien. — Il faut croire que l'arrivée des chiens est funeste aux Lyonnais, car depuis quelques jours il n'est question que de leurs morsures.

Arrestation. — Il y a quelques jours, le parquet de Lyon recevait d'Amberg, le signalement d'un sieur François Claustra, âgé de 22 ans, qui, poursuivi pour attentat à la pudeur, s'était enfui de Lyon.

Disparition. — Mme Piard, née Laurence Roussel, âgée de 32 ans, a quitté son domicile, rue d'Austerlitz, 5, depuis le 22 mai.

Chutes. — Un jeune garçon de douze ans, Louis Rosset, demeurant rue des Charrettes, 75, s'amusa hier soir, en compagnie de gamins de son âge, à courir sur le rebord du trottoir du pont Lafayette.

Accident. — Un déplorable accident est survenu hier matin dans la rue Pierre-Corneille. Un sieur italien Pierre Bens, âgé de 60 ans, au service de M. Auclair, 10, rue de la Charité, conduisait une voiture chargée de charbon.

Trouvaille. — Mme Marie Chemin, ménagère, demeurant rue des Remparts-d'Ainay, 44, a trouvé, hier matin, sur la moquette du quai Saint-Antoine, un porte-monnaie contenant la somme de 5 francs.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui jeudi, avant-dernière représentation de Monsieur chasse! (le grand succès actuel), pièce nouvelle en 2 actes, de M. G. Feytaud, avec les concours de M. Noblet, du Gymnase, M. Marie Kolb, de l'Odéon; M. Worms, des Variétés; M. Tassilly; M. Herbert, etc.

L'Affaire Suire. — Paris, 25 mai. Le bruit court qu'un adjoint au maire d'un des arrondissements de Paris, compromis dans les agissements frauduleux reprochés à M. Suire, administrateur du bureau de bienfaisance du XII<sup>e</sup> arrondissement, aurait été arrêté aujourd'hui.

Un Maire en Cour d'Assises. — Rouen, 25 mai. La cour d'assises a acquitté aujourd'hui le nommé Heurtaux, maire de Messin-Lieuville, qui, le 13 avril dernier, a tué à coups de bâton, sa femme qui lui volait de l'argent pour s'enivrer.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 26 mai, 1476 jour de l'année. Nouvelle lune le 26; premier quartier le 2. Soleil : lever, 4 h. 3; coucher, 7 h. 47.

Adjudication. — La chambre de commerce porte à la connaissance des industriels intéressés qu'un arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, a fixé au 9 juin prochain l'adjudication des papiers nécessaires au service de l'imprimerie nationale...

Les conserves de viande. — Le préfet du Rhône informe MM. les industriels de Lyon et de la région lyonnaise que l'autorité militaire a l'intention de faire appel à leur concours...

Noyade. — Chaque année, au moment des chaleurs, nous avons à enregistrer des accidents semblables à celui qui s'est produit hier à la Mulatière.

Aggression. — Le commissaire de police du quartier Saint-Jacques, hier le nommé Jean-Marie Fanchon, car tonnier, demeurant 43, rue de Trion, inculpé d'agression.

Coup de fusil. — Un violent coup de fusil a mis hier en émoi les habitants de la rue d'Algérie. On ignore exactement de quelle maison est parti le coup de feu.

Mordu par un chien. — Il faut croire que l'arrivée des chiens est funeste aux Lyonnais, car depuis quelques jours il n'est question que de leurs morsures.

Arrestation. — Il y a quelques jours, le parquet de Lyon recevait d'Amberg, le signalement d'un sieur François Claustra, âgé de 22 ans, qui, poursuivi pour attentat à la pudeur, s'était enfui de Lyon.

Disparition. — Mme Piard, née Laurence Roussel, âgée de 32 ans, a quitté son domicile, rue d'Austerlitz, 5, depuis le 22 mai.

Chutes. — Un jeune garçon de douze ans, Louis Rosset, demeurant rue des Charrettes, 75, s'amusa hier soir, en compagnie de gamins de son âge, à courir sur le rebord du trottoir du pont Lafayette.

Accident. — Un déplorable accident est survenu hier matin dans la rue Pierre-Corneille. Un sieur italien Pierre Bens, âgé de 60 ans, au service de M. Auclair, 10, rue de la Charité, conduisait une voiture chargée de charbon.

Trouvaille. — Mme Marie Chemin, ménagère, demeurant rue des Remparts-d'Ainay, 44, a trouvé, hier matin, sur la moquette du quai Saint-Antoine, un porte-monnaie contenant la somme de 5 francs.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui jeudi, avant-dernière représentation de Monsieur chasse! (le grand succès actuel), pièce nouvelle en 2 actes, de M. G. Feytaud, avec les concours de M. Noblet, du Gymnase, M. Marie Kolb, de l'Odéon; M. Worms, des Variétés; M. Tassilly; M. Herbert, etc.

L'Affaire Suire. — Paris, 25 mai. Le bruit court qu'un adjoint au maire d'un des arrondissements de Paris, compromis dans les agissements frauduleux reprochés à M. Suire, administrateur du bureau de bienfaisance du XII<sup>e</sup> arrondissement, aurait été arrêté aujourd'hui.

Un Maire en Cour d'Assises. — Rouen, 25 mai. La cour d'assises a acquitté aujourd'hui le nommé Heurtaux, maire de Messin-Lieuville, qui, le 13 avril dernier, a tué à coups de bâton, sa femme qui lui volait de l'argent pour s'enivrer.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 26 mai, 1476 jour de l'année. Nouvelle lune le 26; premier quartier le 2. Soleil : lever, 4 h. 3; coucher, 7 h. 47.

Adjudication. — La chambre de commerce porte à la connaissance des industriels intéressés qu'un arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, a fixé au 9 juin prochain l'adjudication des papiers nécessaires au service de l'imprimerie nationale...

Les conserves de viande. — Le préfet du Rhône informe MM. les industriels de Lyon et de la région lyonnaise que l'autorité militaire a l'intention de faire appel à leur concours...

Noyade. — Chaque année, au moment des chaleurs, nous avons à enregistrer des accidents semblables à celui qui s'est produit hier à la Mulatière.

Aggression. — Le commissaire de police du quartier Saint-Jacques, hier le nommé Jean-Marie Fanchon, car tonnier, demeurant 43, rue de Trion, inculpé d'agression.

Coup de fusil. — Un violent coup de fusil a mis hier en émoi les habitants de la rue d'Algérie. On ignore exactement de quelle maison est parti le coup de feu.

Mordu par un chien. — Il faut croire que l'arrivée des chiens est funeste aux Lyonnais, car depuis quelques jours il n'est question que de leurs morsures.

Arrestation. — Il y a quelques jours, le parquet de Lyon recevait d'Amberg, le signalement d'un sieur François Claustra, âgé de 22 ans, qui, poursuivi pour attentat à la pudeur, s'était enfui de Lyon.

Disparition. — Mme Piard, née Laurence Roussel, âgée de 32 ans, a quitté son domicile, rue d'Austerlitz, 5, depuis le 22 mai.

Chutes. — Un jeune garçon de douze ans, Louis Rosset, demeurant rue des Charrettes, 75, s'amusa hier soir, en compagnie de gamins de son âge, à courir sur le rebord du trottoir du pont Lafayette.

Accident. — Un déplorable accident est survenu hier matin dans la rue Pierre-Corneille. Un sieur italien Pierre Bens, âgé de 60 ans, au service de M. Auclair, 10, rue de la Charité, conduisait une voiture chargée de charbon.

Trouvaille. — Mme Marie Chemin, ménagère, demeurant rue des Remparts-d'Ainay, 44, a trouvé, hier matin, sur la moquette du quai Saint-Antoine, un porte-monnaie contenant la somme de 5 francs.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui jeudi, avant-dernière représentation de Monsieur chasse! (le grand succès actuel), pièce nouvelle en 2 actes, de M. G. Feytaud, avec les concours de M. Noblet, du Gymnase, M. Marie Kolb, de l'Odéon; M. Worms, des Variétés; M. Tassilly; M. Herbert, etc.

L'Affaire Suire. — Paris, 25 mai. Le bruit court qu'un adjoint au maire d'un des arrondissements de Paris, compromis dans les agissements frauduleux reprochés à M. Suire, administrateur du bureau de bienfaisance du XII<sup>e</sup> arrondissement, aurait été arrêté aujourd'hui.

Un Maire en Cour d'Assises. — Rouen, 25 mai. La cour d'assises a acquitté aujourd'hui le nommé Heurtaux, maire de Messin-Lieuville, qui, le 13 avril dernier, a tué à coups de bâton, sa femme qui lui volait de l'argent pour s'enivrer.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 26 mai, 1476 jour de l'année. Nouvelle lune le 26; premier quartier le 2. Soleil : lever, 4 h. 3; coucher, 7 h. 47.

Adjudication. — La chambre de commerce porte à la connaissance des industriels intéressés qu'un arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, a fixé au 9 juin prochain l'adjudication des papiers nécessaires au service de l'imprimerie nationale...

Les conserves de viande. — Le préfet du Rhône informe MM. les industriels de Lyon et de la région lyonnaise que l'autorité militaire a l'intention de faire appel à leur concours...

Noyade. — Chaque année, au moment des chaleurs, nous avons à enregistrer des accidents semblables à celui qui s'est produit hier à la Mulatière.

Aggression. — Le commissaire de police du quartier Saint-Jacques, hier le nommé Jean-Marie Fanchon, car tonnier, demeurant 43, rue de Trion, inculpé d'agression.

Coup de fusil. — Un violent coup de fusil a mis hier en émoi les habitants de la rue d'Algérie. On ignore exactement de quelle maison est parti le coup de feu.

Mordu par un chien. — Il faut croire que l'arrivée des chiens est funeste aux Lyonnais, car depuis quelques jours il n'est question que de leurs morsures.

Arrestation. — Il y a quelques jours, le parquet de Lyon recevait d'Amberg, le signalement d'un sieur François Claustra, âgé de 22 ans, qui, poursuivi pour attentat à la pudeur, s'était enfui de Lyon.

Disparition. — Mme Piard, née Laurence Roussel, âgée de 32 ans, a quitté son domicile, rue d'Austerlitz, 5, depuis le 22 mai.

Chutes. — Un jeune garçon de douze ans, Louis Rosset, demeurant rue des Charrettes, 75, s'amusa hier soir, en compagnie de gamins de son âge, à courir sur le rebord du trottoir du pont Lafayette.

Accident. — Un déplorable accident est survenu hier matin dans la rue Pierre-Corneille. Un sieur italien Pierre Bens, âgé de 60 ans, au service de M. Auclair, 10, rue de la Charité, conduisait une voiture chargée de charbon.

Trouvaille. — Mme Marie Chemin, ménagère, demeurant rue des Remparts-d'Ainay, 44, a trouvé, hier matin, sur la moquette du quai Saint-Antoine, un porte-monnaie contenant la somme de 5 francs.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui jeudi, avant-dernière représentation de Monsieur chasse! (le grand succès actuel), pièce nouvelle en 2 actes, de M. G. Feytaud, avec les concours de M. Noblet, du Gymnase, M. Marie Kolb, de l'Odéon; M. Worms, des Variétés; M. Tassilly; M. Herbert, etc.

L'Affaire Suire. — Paris, 25 mai. Le bruit court qu'un adjoint au maire d'un des arrondissements de Paris, compromis dans les agissements frauduleux reprochés à M. Suire, administrateur du bureau de bienfaisance du XII<sup>e</sup> arrondissement, aurait été arrêté aujourd'hui.

Un Maire en Cour d'Assises. — Rouen, 25 mai. La cour d'assises a acquitté aujourd'hui le nommé Heurtaux, maire de Messin-Lieuville, qui, le 13 avril dernier, a tué à coups de bâton, sa femme qui lui volait de l'argent pour s'enivrer.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI. Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Le Pays de Vor. Théâtre des Célestins. — 8 heures 1/4. — Monsieur chassé. Concerts - Bellecour. — Ce soir jeudi, à 8 heures 1/2, grand concert. Première partie. — Les Noces de Jeannette, ouverture (Masset). — La Patrouille turque (Michailis). — Air de Louis XIII. 1<sup>er</sup> audition (Pierné). — Ballet égyptien, (suite de quatre airs (A. Luigini)).

AU GRAND MARCHÉ Au Coin du Quai Rue de la Barre HABILLEMENTS CHAPELLERIE BONNETERIE CHEMISERIE CRAVATES, etc. PRIX FIXE Marqué en Chiffres connus Pour Hommes et Enfants Meilleur Marché de tout Lyon VÊTEMENTS SUR MESURE HERNIES M. & M<sup>me</sup> PUY-LAURENT BANDAGISTES-FABRICANTS 1, rue de la Barre au 1<sup>er</sup>, LYON

NOUVEAU PULVÉRISATEUR en cuivre rouge destiné à combattre le Mildew et les maladies de la vigne Souffrances à petit et grand travail. RENÉ MALET 41, rue Vaubecour, Lyon

Nouveau Système de dentiers et pièces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives, (prix très modérés). Eau dentifrice Duchesse, calme les névralgies dentaires. — Prix du flacon, 2, 3 et 4 fr. Poudre Magnésienne Duchesse, à base fortifiante, rad les dents blanches et brillantes, indispensables au monde élégant. Prix de la boîte, 2 et 3 fr. Miel prophylactique Duchesse au tannin et au quinquina, contre les affections de la bouche et des gencives. — Prix 3 et 4 fr.

AVIS AUX TIREURS MM. les tireurs sont informés que le stand Giffard est installé agréablement, pour la saison d'été, rive droite du Rhône, ancien ponton du Gladiateur, face à la place de la Charité, près le pont de la Guillotière. Un concours public y sera ouvert du 25 mai au 25 juin.

TAVERNE DU DRAGON LYON. — Rue Lafont, 16. — LYON (A côté du Grand-Théâtre) BIÈRE DE MUNICH très renommée Plats du jour, déjeuners et soupers. — Comestibles étrangers. — (Eclairage électrique, sonnette de l'entr'acte). PULVÉRISATEUR PERFECTIONNÉ Construit totalement en cuivre rouge renforcé, pompe intérieure ou extérieure, mouvement en haut ou en bas. PRIX COMPLET 12 litres... 25 fr. 14 " 30 fr. BERNUS 4, Rue Penthièvre, 4 LYON

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

QUATRIÈME PARTIE

LE PALAIS-ROYAL

— Voilà que vous m'effrayez ! s'écria la jeune fille. Est-ce que ce serait vrai ? — Répondez, Aurore. Était-elle seule quand elle a passé près d'ici ?

— Mais c'était le régent ! fit Lagardère qui tressaillit. Aurore frappa ses belles petites mains l'une contre l'autre avec une joie d'enfant.

— Plus tard, si je vous voyais pleurer, je mourrais. — Pourquoi moi verriez-vous pleurer ? — Le sais-je ? Aurore, Aurore, sait-on jamais le cœur des femmes ! Sais-je seulement, moi, si vous m'aimez ?

— Conscience, conscience, lequel des deux ? mon devoir ou mon amour ? ma mort ou ma vie ? Elle a des droits, cette femme ? Et moi, moi, n'en ai-je pas aussi ?

— Plus tard, si je vous voyais pleurer, je mourrais. — Pourquoi moi verriez-vous pleurer ? — Le sais-je ? Aurore, Aurore, sait-on jamais le cœur des femmes ! Sais-je seulement, moi, si vous m'aimez ?

— Quel âge croyez-vous que j'aie, Aurore ? — Que m'importe votre âge, Henri ! — Je veux connaître votre pensée. Quel âge ?

Etude de M<sup>e</sup> PEILLON, avoué à Lyon, r. Mercière, 34.

VENTE Par Expropriation forcée En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon

D'UNE PROPRIÉTÉ

Sise à Lyon, quartier de Monplaisir, cours Gambetta prolongé, 163, 165 et 167. Comprenant : Maison d'habitation, Bâtiment servant d'atelier, Cour et terrain à bâtir.

ADJUDICATION ! Au Samedi 4 Juin 1892 à MIDI

MISE A PRIX : 8,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Peillon, avoué poursuivant ; à M<sup>e</sup>s Foubonne et Micolier, avoués à Lyon, et pour voir le cahier des charges au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Etude de M<sup>e</sup> FORE, avoué à Lyon, rue Tupin, 34.

D'un jugement du défaut rendu par le Tribunal civil de Lyon, le vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, expédié et signifié.

M. Pierre DUCLOS, ouvrier teinturier, demeurant à Lyon, rue Tronehet, 39, a assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-dix.

Dame Claudine CHARBERT, épouse du sieur Duclos, sans domicile ni résidence connus en France.

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les époux Duclos, aux torts et griefs de la femme.

M<sup>e</sup> Fore a occupé dans cette instance pour M. Duclos. La présente inscription est faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, rendu sur requête le 7 mai courant mois et en conformité des articles 247 et 250 du Code civil.

Pour extrait : Signé : P. FORE.

A LOUER joli petit appartement de quatre pièces, rue de Penthièvre, 16. Bonnes conditions.

GRAND BAZAR DE LYON ASSORTIMENTS COMPLETS D'ARTICLES POUR VILLAS ET JARDINS Lingerie - Sparterie - Meubles - Sièges - Bancs - Tables - Parasols - Guérites - Hamacs - Gymnases - Carabines et Pistolets systèmes divers - Cibles et munitions - Jeux de : boules, quilles, croquet, tonneau, etc. - Outils - Instruments d'arrosage et d'hydrothérapie - Ustensiles de cave et de cuisine - Articles de ménage de toutes sortes - Vaisselle - Services à bière, à vins et à liqueurs - Faïences d'art et d'ornement, etc.

VERDUN-JACQUET CHEMISIER 6, rue Saint-Pierre, à Lyon Grand choix de chemises, faux-cols, manchettes, cravates, gants, flanelles, caleçons, chaussettes, etc.

VENTE - LOCATION - RÉPARATION A. FROMANTEAU Boulevard du Nord, 67 Tricycles, Bicyclettes Caoutchouc creux Premières marques françaises et étrangères

OBLIGATIONS NATIONALES D'ÉLECTRICITÉ Revenu, 45 fr., remboursables à 500 fr., cotées environ 475 fr. Coupons payables Comptoir d'Escompte. Pour renseignements s'adresser à M. BERNARD, 27, rue Dubois.

A VENDRE Omnibus et Voitures de divers types s'attelant à un ou deux chevaux. S'adresser à M. Rantonnet, au dépôt des flacres et cars-riport, boulevard Pommerol, aux Charpenne-Lyon.

BICYCLETTES Nous engageons vivement les personnes désireuses de faire l'acquisition d'une Bicyclette à aller voir les nouveaux modèles pneumatiques de course et de route que construit la maison ROCHET, 7, rue Part-Dieu

DROGUERIE 2, Rue Saint-Côme, à Lyon Fournitures pour Peinture, Teinture, Dégraisage, Liqueurs et Pharmacies. - Spécialité de vernis pour chapeaux. - Vernis rouge pour carreaux. - Couleurs préparées. - Sulfate de cuivre. - Dépôt d'huile d'olive extra à 1 fr. 80 le kil.

Méthode KNEIPP Le Docteur Matter, de retour de Worshofen, applique l'Hydrothérapie Kneipp, dans deux établissements Lyon-ville et un établissement Lyon-campagne. Cabinet de 1 à 3 heures, hôtel des Étrangers

SI vous avez un repas, Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

GRANDE CHAPELLERIE DES 3 PRIX 2,55 - 3,55 - 7,55 ASSORTIMENT COMPLET CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, POULX HOMMES, BRUSLES, PARURES DE BOUTONS, DE MANCHETTES, OMBRELLES

HUNYADI LASZLO PROPRIÉTÉ FRANÇAISE - SOURCE PURGATIVE NATURELLE Purgé à petites doses. - Demi-verre par jour 13, rue Puits-Gaillot, 13 (entrées) P. LAVOIPIERRE Succ. d'Alexandre MILLET

D<sup>r</sup> DUCHARME 3, Cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. Ulcères. Électricité. Traite par correspondance Cabinet : de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

Phthisie, Bronchite, Maladie des Os, Croissance, Dentition Grossesse, Allaitement, Convalescence SOLUTION BRUNO au bi-phosphate de chaux pur cristallisé, le plus efficace, le plus actif des reconstituants Toutes pharmacies. Prix : 2 fr. 50 le litre

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS MAISON GOMPEL & C<sup>ie</sup> LYON - 11 et 13, Rue Dubois - LYON VENTE AU COMPTANT ET A CRÉDIT Costumes, Manteaux & Confections pour Dames Veston cheviotte pure laine, col officier, boutonné, 1 bouton, toutes teintes, depuis 10.75

BOURSE DE LYON du 25 Mai 1892 FONDS ÉTRANGERS 3 1/2 Brésilien... 98 15

BOURSE DE PARIS du 25 Mai 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AU COURS DE CLOTURE

COURS DES VALEURS EN BANQUE du 25 Mai 1892 ACTIONS Trifid... 389 50

BALLOTS PESÉS 3 Organs... 133 124 Grèges... 6200

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS du 24 Mai 1892 Organsins : 1 ; Poids : 2 ; Trames : 3

VERMOREL A VILLEFRANCHE (Rhône) 350 1ers prix et médailles. Pulvérisateur « ÉCLAIR » Contre le MILDIOU